

14ème législature

Question N° : 64254	De M. Alain Tourret (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Calvados)		Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes	
Rubrique >santé	Tête d'analyse >politique de la santé	Analyse > VIH. dispositif Iccarre. perspectives.	
Question publiée au JO le : 16/09/2014 Réponse publiée au JO le : 21/10/2014 page : 8779			

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les avantages potentiels que présenterait le dispositif "intermittents en cycles courts les antirétroviraux restent efficaces" (Iccarre) mis au point par un praticien de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches. Mis en place depuis dix ans, ce dispositif permet aux patients atteints par le virus d'immunodéficience humaine (VIH) de voir leur qualité et espérance de vie augmentées. L'espacement important dans la prise des traitements qu'il induit permet de réduire considérablement la consommation de ces derniers et a permis un gain de trois millions d'euros à la sécurité sociale. Cependant, cette avancée thérapeutique majeure est très peu soutenue par les institutions médicales et est aujourd'hui menacé. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures elle prendra pour pérenniser et promouvoir ce dispositif afin de permettre à davantage de malades d'en bénéficier.

Texte de la réponse

La recherche en matière de SIDA est un élément clé de la lutte contre cette maladie. Les travaux de recherche visant à optimiser le traitement des patients et à assurer un accès de tous selon les meilleurs standards de prise en charge, ont toute l'attention du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le protocole ICCARRE, coordonné par l'équipe de recherche de l'hôpital Raymond Poincaré (assistance publique hôpitaux de Paris) à Garches et référencé sous ANRS 162 4D Four days a week, fait l'objet d'un consensus entre les médecins chercheurs, le milieu associatif et l'agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS). Le Gouvernement soutient la conduite de cette étude, dont le financement est assuré entièrement par l'ANRS à hauteur de 625 712 €. Cette stratégie thérapeutique fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un essai thérapeutique multicentrique. Les résultats de cette étude et les conséquences éventuelles en termes de généralisation de cette stratégie thérapeutique feront l'objet d'une analyse scientifique par les pairs des investigateurs de cette étude.